

RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 25 AVRIL 2018

Salle polyvalente de Lamnay

Conseillers communautaires présents :

M. Eric BARBIER, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), Mme Monique CAHU, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Alain POTTIER (représentant M. François ROULEAU), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Nicolas CHABLE), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de M. André-Pierre GUITTET), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Conseillers communautaires excusés :

M. Raymond BELLENCONTRE, M. Nicolas CHABLE (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), M. André-Pierre GUITTET (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU (représenté par M. Alain POTTIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. Lucien BRETON), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Gaëtan THOMAS, M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU).

Secrétaire de séance : M. André ROULLIER

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2018-74 à 2018-103 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

1 - DESIGNATION AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 DES CARRIERES SOUTERRAINES DE VOUVRAY SUR HUISNE

EST INFORME que suite au changement de présidence en juillet 2017, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour le Comité de pilotage du site NATURA 2000 des carrières souterraines de Vouvray sur Huisne.

PROPOSE la candidature de M. Michel LANDAIS.

DESIGNE M. Michel LANDAIS pour siéger au sein de ce Comité de pilotage.

Adopté à l'unanimité

2 - RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DECIDE de recruter un agent technique contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018.

FIXE la rémunération de cet agent par référence au 1^{er} échelon du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial grade adjoint technique soit un indice brut 347 indice majoré 325.

PREND ACTE que la rémunération sera revalorisée dès que l'indice de référence fera l'objet d'une modification réglementaire ou législative.

PREND ACTE du versement d'un régime indemnitaire dans les conditions fixées par le RIFSEEP.

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant et à régler toutes les dépenses y afférents.

Interventions :

- M. DROUET pour demander que le recrutement soit fait en interne.
- M. REVEAU pour répondre qu'il n'y a pas les ressources en interne que ce soit au niveau des effectifs et au niveau des compétences requises.

Adopté à l'unanimité

3 - PLU DE BEILLE : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LES ZONES U ET AU

Rapport présenté par M. Michel LANDAIS, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

DECIDE d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser figurant au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beillé.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en place de cette décision.

Adopté à l'unanimité

4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE LA FERTE BERNARD EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉ POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

EST INFORME que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes est compétente pour la création, la gestion, l'entretien et la commercialisation des zones d'activités présentes sur son territoire et en particulier pour la commune de La Ferté-Bernard pour les zones du Gaillon, de l'Eguillon, de la Monge, de l'Arche, de la Route de Mamers, de l'Espace du Lac et des Ajeux.

PREND ACTE que la commune de La Ferté-Bernard continue d'assurer l'entretien et la gestion desdites zones pour le compte de la Communauté de communes.

DECIDE de signer une convention de groupement de commandes habilitant la commune de La Ferté-Bernard à passer la procédure de marché public correspondante et à l'exécuter pour le compte de la Communauté de communes dans toutes ses dispositions.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes correspondant.

AUTORISE le Président ou la 1^{ère} Vice-présidente :

- à signer cette convention,
- à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision,
- et à régler tous les frais en découlant.

Adopté à l'unanimité

5 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ACQUISITION ET CESSION D'UN TERRAIN DANS LA ZA DU PRESSEUR AU PROFIT DE LA SCI AG

DECIDE d'acquérir le terrain AH 190 auprès de la commune de Cherré au prix de 25 € HT/m², les frais d'acte étant à la charge de la Communauté de communes.

DECIDE de céder ledit terrain conformément à la promesse de vente à la SCI AG ou toute autre société s'y substituant et dans ces conditions définies par cette dernière.

CHARGE l'étude de Maître ALIX CHAPDELAINÉ à La Ferté-Bernard pour instrumenter.

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais en découlant.

Adopté à l'unanimité

6 – ACQUISITION ET REHABILITATION D’UNE FRICHE INDUSTRIELLE A TUFFE VAL DE LA CHERONNE : ACTUALISATIONS DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION CPER ET PLAN DE FINANCEMENT

RAPPELLE que la Communauté de communes a sollicité une subvention Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux et d’une subvention Contrat Plan Etat Région au titre de l’année 2017 concernant l’opération de Réhabilitation de la friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne. .

PREND ACTE que la participation au titre du CPER peut être abondée.

ADOPTE le nouveau plan de financement ci-après pour un montant total de 630 973 € HT :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	140 000,00 €	DETR attribuée	156 000,00 €
Frais notariaux	10 000,00 €		
Etudes faisabilité	10 950,00 €	CPER (40% travaux + acquisition)	227 743,20 €
Relevé topographique	3 790,00 €		
Maîtrise œuvre	28 375,00 €		
BET Structure	3 000,00 €		
Diagnostic amiante avant travaux	1 000,00 €	Financement CCHS (39,18%)	247 229,80 €
SPS/Contrôle technique	4 500,00 €		
Travaux (compris raccordements EU-EP-Gaz-Elec)	429 358,00 €		
TOTAUX	630 973,00 €	TOTAUX	630 973,00 €

AUTORISE le Président à déposer un dossier actualisé et à effectuer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l’unanimité

7 - PROMOTION DU TOURISME : APPROBATION DES STATUTS DE L’ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE LA FERTE BERNARD ENTRE MAINE ET PERCHE »

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/ loisirs et prévention/ santé

PREND ACTE de la nécessité de procéder à la modification statutaire de l’association afin d’introduire dans sa gouvernance des membres élus représentant la CCHS.

APPROUVE les statuts de l’Office de tourisme communautaire.

AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

Adopté à l’unanimité

8 - PROMOTION DU TOURISME : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES APPELES A SIEGER A L’ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE LA FERTE-BERNARD ENTRE MAINE ET PERCHE »

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/ loisirs et prévention/ santé

PREND ACTE de la composition du Conseil d’Administration comprenant 13 membres élus issus des socio-professionnels et spécialistes du tourisme, de 12 membres titulaires représentant la Communauté de communes de l’Huisne Sarthoise et de 3 suppléants.

EST INFORME que les membres représentant la Communauté de communes de l’Huisne Sarthoise le sont pour la durée de leur mandat de conseiller communautaire.

DESIGNE les élus suivants pour représenter la Communauté de communes au sein de l’association Office de Tourisme de La Ferté-Bernard Entre Maine et Perche :

Monsieur	Dominique	COUALLIER	CHAMPROND	T
Monsieur	Gérard	CLEMENT	GREEZ SUR ROC	T
Madame	Sophie	DOLLON	LA FERTE-BERNARD	T
Monsieur	Philippe	GALLAND	LA FERTE-BERNARD	T
Monsieur	Daniel	GUEDET	LA FERTE-BERNARD	T
Monsieur	Jacky	TACHEAU	LA FERTE-BERNARD	T
Monsieur	Nicolas	CHABLE	LA FERTE-BERNARD	T
Madame	Michèle	LEGESNE	ST AUBIN DES COUDRAIS	T
Monsieur	Joël	MONCHATRE	MONTMIRAIL	T
Monsieur	Alain	COUTURIER	ST ULPHACE	T
Monsieur	Xavier	TERRIER	TUFFE VAL DE LA CHERONNE	T
Monsieur	Christian	FELDER	ST AUBIN DES COUDRAIS	T
Monsieur	André-Pierre	GUITTET	TUFFE VAL DE LA CHERONNE	S
Monsieur	Jean	DUMUR	MONTMIRAIL	S
Madame	Pascale	LEVEQUE	LA FERTE-BERNARD	S

Adopté à l'unanimité

9 - PROMOTION DU TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CCHS ET L'« OFFICE DE TOURISME DE LA FERTE-BERNARD ENTRE MAINE ET PERCHE »

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/loisirs et prévention/santé

PREND ACTE qu'il convient de préciser les objectifs fixés à l'Office de tourisme et définis par la Communauté de communes, et les moyens alloués pour l'exercice des missions qui lui sont dévolues.

EST INFORME que la convention d'objectifs et de moyens précise ainsi les missions et le rôle de l'Office de tourisme communautaire ainsi que la relation contractuelle avec la Communauté de communes.

AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H25.

Le 4 mai 2018

Le Président

M. Didier REVEAU